

PROCÈS-VERBAL

Séance du 03 juillet 2025

Le jeudi 03 juillet 2025 à 18h00, les membres du Conseil Municipal, convoqués le 1^{er} juillet 2025, se sont réunis sous la présidence de Guy FLOIRAC.

Secrétaire de la séance : Laurent WIRTH

Présents : Jean-Pierre BAULT, Martine BOURNET, Guy FLOIRAC, Francis FOLLET, Denis GAILLET, Françoise LAVAUD, Catherine TOUTIN, Laurent WIRTH

Représentés : Gabrielle ANDRIES-ROUSSEL représentée par Françoise LAVAUD

Absents et excusés : Pierre CIRCAL

Ordre du jour

- Validation du précédent procès-verbal
- Délibération : modalités et durée d'amortissement des biens communaux et des subventions d'équipement versées
- Bilan de la tempête du 25 juin et organisation à prévoir
- Point dossier subvention Leader
- Demande d'un administré d'extension de la zone d'éclairage public
- Divers

Ouverture de la séance à 18h10.

Le procès-verbal de la séance du 22 mai 2025 est validé à l'unanimité.

Délibérations de la séance

MODALITES AMORTISSEMENT SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES (N° DE _2025_15)

Délibération : adoptée

pour: 9 contre: 0 abstention: 0

La délibération sur les modalités d'amortissement des subventions d'équipements de faible valeur est validée à l'unanimité : valeur inférieure à 2 000€, amortissement en 1 an sur N+1, pour l'article 20422 « bâtiments et installations ». Cette délibération permet à la commune d'amortir le raccordement d'Enedis au compteur du Quillet.

Bilan de la tempête du mercredi 25 juin 2025

Beaucoup d'arbres abattus ont entraînés des câbles électriques, provoquant une panne électrique générale dans la commune. Les réparations ont été longues. Le courant n'a été rétabli que mardi 1^{er} juillet chez certains habitants de la commune. Il s'en est suivi une coupure de l'approvisionnement en eau à partir du jeudi 26 juillet au soir. Tous les groupes électrogènes disponibles étant mobilisés, il n'a pas été possible d'en installer un à la station de pompage de Saint-Sozy. La SAUR devant assurer la continuité du service d'approvisionnement en eau, des bouteilles d'eau minérale ont été livrées à la commune puis distribuées à tous les habitants par des équipes constituées des membres du Conseil Municipal, des agents et d'habitants volontaires. Cette distribution s'est poursuivie jusqu'au 1^{er} juillet, car l'eau courante revenue était considérée comme non propre à la consommation jusqu'à ce que celle-ci soit de nouveau autorisée après les analyses du 2 juillet. Cela a représenté un gros travail. Une discussion s'est engagée sur le fait que l'on aurait pu demander aux habitants de venir chercher eux-mêmes les bouteilles à la mairie (sauf bien sûr pour les personnes invalides et âgées hors d'état de se déplacer). Le Maire a fait valoir la dimension humaine de cette distribution, son côté rassurant et le lien qu'elle a permis d'entretenir avec les administrés.

Organisation à mettre en place afin d'optimiser la gestion de ce problème à l'avenir :

La nouvelle station de pompage sur la commune de Saint-Denis sera équipée d'un groupe électrogène mais cela ne sera pas opérationnel avant 2027. Pour trouver des solutions plus immédiates, une réunion est prévue prochainement entre le SMECMVD et la SAUR, à laquelle le Maire doit participer. Afin d'optimiser la logistique de la commune, la liste des référents et le découpage des secteurs du PCS doivent être mise à jour, en vue d'une mobilisation plus nombreuse et plus efficace. Compte-tenu du fait qu'il n'y avait ni réseau téléphonique, ni internet, l'équipement de la commune en talkies-walkies est envisagé.

Point sur le dossier subvention Leader

La commission n'étant pas passée pour vérifier l'effectivité des travaux, des photos ont été envoyées à la demande des instructeurs du dossier ainsi que de nombreux documents complémentaires. Finalement en arguant de la date d'acquisition du Moulin, du fait qu'il n'y avait pas de gestion en règle de certains marchés publics et d'une modification du calcul de proratisation, la subvention prévue de 100 000€ a été réduite à 53 000€. Des recours sont possibles (hiérarchique, gracieux puis Tribunal administratif). La commune a deux mois pour le faire auprès de la Région qui gère le fond Leader. Une responsable de Cauvaldor - spécialisée dans la gestion des dossiers de subvention, a été contactée afin d'accompagner la commune dans cette démarche.

M. Jean-Pierre BAULT quitte la séance à 19h30.

Demande d'un administré concernant l'extension de la zone d'éclairage public

La demande d'un administré d'extension de la zone d'éclairage public dans le grand virage à la sortie du bourg, sur la route de Pérical, a été discutée. L'argument de la sécurité, alors qu'il n'existe pas de trottoir, a été pris en compte. Cette demande n'a pas été écartée sur le principe. Un devis va être demandé. La question reste ouverte. Elle sera de nouveau abordée lors d'une prochaine séance du Conseil Municipal. Une réponse va être faite à l'administré en ce sens.

Divers

Le Passe-temps a demandé s'il été possible de mettre un panneau indicatif.
C'est possible et à resituer dans le cadre de l'harmonisation de tels panneaux.

La demande d'installation du camion à pizzas les 12 juillet et 14 août 2025 a été approuvée à l'unanimité.

Le marché d'été aura lieu comme les années précédentes tous les mardis de juillet et d'août.

La locataire de l'appartement communal a demandé l'autorisation d'organiser un concert sur l'esplanade devant l'église le 26 juillet 2025. Des précisions sur les modalités de ce concert vont lui être demandées avant de lui accorder cette autorisation.

La séance a été levée à 20 heures.

Guy FLOIRAC
Président de séance



Laurent WIRTH
Secrétaire de séance

